



## PROCÈS-VERBAL

Séance du **CONSEIL MUNICIPAL** du mercredi 29 avril 2026

Le 29 avril 2026, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 avril, s'est réuni à 20 heures en séance publique sous la présidence de Monsieur **Stéphane CLAUDON**, Maire.

**Étaient présents :** M. Stéphane CLAUDON, Mme Catherine BLONDEAU, M. Bruno GANDON, M. Frank SOUCIET, Mme Christelle D'ANCONA, M. François TORSIELLO, Mme Fabienne VARETTE, M. Damien MERCIER, Mme Stéphanie DAVAU, M. Emmanuel SAMBAIN, Mme Ortenzia MONTAGARD, M. René-Louis BERNARD, Mme Yasmine BROYER, M. Jean-François BADIÉ, M. Éric ISTRE, Mme Annick FAVRE-ARTIGUES, M. Jean-Marc ERRECADE, Mme Patricia LEVY, M. Mohamed EL FARHI, M. Louis BONNET, Mme Sophie CLÉMENT, M. René CECCHETTO, M. Jean-Louis BOURRIÉ, M. Jean-François CLAPAUD.

**Ont donné procuration :**

- Mme Maria DUFOUR à Mme Ortenzia MONTAGARD
- Mme Françoise ZUCCALMAGLIO à M. Stéphane CLAUDON
- Mme Léa BAGNOL à M. Bruno GANDON
- Mme Joséphine AUDRIN à M. René CECCHETTO
- Mme Sandrine DAUSSANGE à M. Louis BONNET

**Absent(s) :** -

<p><b>Conseillers en exercice : 29</b> <b>Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24</b> <b>Procurations : 5</b> <b>Quorum : 15</b></p>
---

**Informations**

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de séance à 20h02. Il indique que la mairie a reçu un courrier de la préfecture du Vaucluse relativement à l'élection sénatoriale demandant aux communes que la délibération [NDLR : le maire évoque un « procès-verbal »] du conseil municipal parvienne en préfecture le 5 juin avant 20h00. Etant donné cela, le prochain conseil municipal se tiendra le 4 juin à 20h00.

M. CECCHETTO demande la parole et revient sur un point de protocole sur la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la Déportation [NDLR : dimanche 26 avril]. Il revient sur l'usage de l'écharpe républicaine : « je rappelle que l'écharpe n'est pas un accessoire printanier mais un insigne réglementé. La prochaine fois restons sur l'édition « CGCT », ça évitera beaucoup de faux pas ».

**Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026**

**Observations :**

M. BONNET : [NDLR : coquille sur le nombre de logements sociaux restants] : Madame AUDRIN indiquait 559 or est écrit 159.

Deuxièmement : concernant le ROB, page 18 : l'endettement par habitant : dans le tableau est indiqué 635,00 € par habitant alors que Mme AUDRIN indiquait avoir fait le calcul et que c'était 511,00 €. Et finalement sur le document adressé à la trésorerie est indiqué 511,00 €.

M. le MAIRE : oui parce que nous avons comptabilisé l'emprunt des terrasses [NDLR : opération des Terrasses de Mazan] ; qui sera remboursé dans l'année.

M. CLAUD : j'ai tenu des propos mais qui vous sont attribués. Au sujet de la dépollution du site de la Ferraille : au paragraphe lorsqu'il est [NDRL : notamment] question du « racket de GDH auprès de la commune de Mazan » : il n'est pas indiqué que c'est moi qui ai dit cela.

M LE MAIRE : : très bien, cela sera corrigé immédiatement.

Monsieur le MAIRE soumet au vote le procès-verbal qui est approuvé comme suit :

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 23</b>	<b>CONTRE : 6</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
	M. Louis BONNET Mme Sophie CLÉMENT M. René CECCHETTO Mme Joséphine AUDRIN M. Jean-Louis BOURRIÉ Mme Sandrine DAUSSANGE	

M. BONNET : Lorsqu'on attendait les documents avec la convocation, nous avons reçu un message [NDRL : un mail des affaires générales] indiquant que seule la tête de liste ou qu'une personne par liste qui recevrait tous les documents. Je pense que ce n'est pas une très bonne chose. Rappelez-vous au dernier mandat il y a même des listes qui se sont dédoublés. Moi je souhaite qu'on puisse en reparler. Autant les documents financiers je comprends que ce soit lourd ; autant d'autres documents comme la note de présentation du service finances, on l'a eu sur table donc cela veut dire que les photocopies ont été faites. M LE MAIRE : entendu, on va remédier à cela. D'ailleurs je voulais revenir sur le souci de réception des documents. La dernière fois c'était vous M. CLAUD ; cette fois-ci c'est moi. Cela a bien été envoyé sur mes deux adresses mails et je n'ai rien reçu. Nous ferons très attention à cela les prochaines fois. Je pense que nous vous contacterons les prochaines fois pour s'assurer que cela vous est bien parvenu.

**Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.**

---

## FINANCES

### 1. Vote du règlement budgétaire et financier

Rapporteur : M. Bruno GANDON

Observations : -

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

· Adopte le règlement budgétaire et financier, RBF, applicable à la commune de Mazan pour la mandature 2026-2032, dont le texte intégral figure en annexe à la présente délibération.

Ce règlement entre en vigueur à compter de la date d'adoption de la présente délibération.

· Autorise monsieur le Maire à signer le règlement budgétaire et financier et tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>Unanimité</b>

### 2. Vote du taux de fongibilité 2026

Rapporteur : M. Bruno GANDON

Observations : -

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

Ce règlement entre en vigueur à compter de la date d'adoption de la présente délibération.

· Autorise monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1er janvier 2026 pour le budget principal et pour les budgets annexes.

· Autorise monsieur le Maire à prendre les décisions correspondantes.

<b>VOTE</b>
<b>Unanimité</b>

### 3. Budget Principal – Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : M. Bruno GANDON

Observations : -

Le Maire n'ayant pas pris part au vote, madame Catherine Blondeau, Première adjointe, soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

· Approuve le compte financier unique de la commune de Mazan pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

RÉSULTATS ARRÊTÉS	MONTANT (€)
Résultat cumulé de fonctionnement	1 782 196,66
Résultat cumulé d'investissement (hors RAR)	-349 802,86
Besoin de financement (restes à réaliser)	- 955 902,55

· Approuve le résultat de clôture 2025 du budget principal.

Séance du **CONSEIL MUNICIPAL** du mercredi 29 avril 2026

VOTE		
<b>POUR : 27</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 1</b>
		M. Jean-François CLAPAUD

#### **4. Budget Principal – Affectation du résultat 2025**

Rapporteur : **M. Bruno GANDON**

Observations : -

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

· Approuve l'affectation de résultat de l'exercice 2025 comme suit :

-Compte 1068 : 955 902,55 €

-Chapitre 002 : 826 294,11 €

-Chapitre 001 : 349 802,86 €

· Dit que ce résultat sera repris au budget primitif 2026.

VOTE		
<b>POUR : 28</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 1</b>
		M. Jean-François CLAPAUD

#### **5. Vote des taux de fiscalité locale 2026**

Rapporteur : **M. Bruno GANDON**

Observations :

M. SAMBAIN : quel est le pourcentage d'augmentation de la base ?

M. GANDON : 1.5 ou 1.6%. Généralement c'est indexé sur l'inflation, mais celle-ci est faussée car on est plutôt à 4% à l'heure actuelle. Mais l'Etat et l'INSEE ne va pas annoncer 4% car cela poserait un problème car il faudrait revaloriser le SMIC, les retraites, etc. Peut-être qu'en septembre nous serons entre 2.5 et 3%. Mais l'INSEE suit ce qu'on demande de dire.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

· Approuve les taux d'imposition des taxes directes locales 2026, à savoir :

37,81 % pour le foncier bâti

55,65 % pour le foncier non bâti

14,11 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

· Autorise monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

· Charge monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre, via la plateforme « Démarche.Numérique », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé-réception au titre du contrôle de légalité.

VOTE
<b>Unanimité</b>

## 6. Budget Principal – Budget prévisionnel 2026

Rapporteur : **M. Bruno GANDON**

M GANDON rappelle le contexte sur la base des documents budgétaires transmis aux membres du conseil, en l'espèce le projet de budget 2026.

### Observations :

M. CLAPAUD : M GANDON vient de nous faire la démonstration de sa fine connaissance des finances de la collectivité. Il les connaît. Pendant 6 ans il a été dans l'opposition donc il connaissait très bien l'état des finances de la collectivité pour monter votre programme électoral. Donc pour lui ce n'est pas une découverte. Et il y a des engagements pris durant votre campagne qu'on ne voit pas traduits dans la réalité de vos propositions. Mais avant, je voudrais revenir sur les charges de personnel. M GANDON vous avez dit qu'elles ont de 7.72 % par rapport à 2025. Dans ces charges quelle est la part de celle du personnel actuel et celle des embauches. Allez-vous tenir les 3 345 000 euros avec le glissement vieillesse-technicité et les embauches prévues ?

M. GANDON : alors j'ai même donné l'objectif de rester en deçà des 3 300 000 euros. Mon objectif est de redonner des capacités d'autofinancement à la commune. Il est très important de savoir où nous en sommes et où nous irons. Cela fera l'objet d'un pilotage mensuel ou bimensuel. Il faudra faire le nécessaire pour maîtriser le budget. J'aimerais même en deçà de 3 300 000 euros. Cela reste un budget primitif, il se peut qu'il y ait de bonnes surprises pour les recettes. Mais il ne faut pas s'attendre à de très bonnes surprises. J'ai également demandé à maîtriser le chapitre 011 qui correspond aux charges à caractère général ; que les déplacements soient rationalisés pour diminuer les dépenses énergétiques. Pour le moment il est prévu une ou deux embauches pour 2026. Ce seront des catégories C. Ce ne sera pas un collaborateur d'élus à 3 600 euros bruts.

M. CLAPAUD : ma question était de savoir quelle était la part réservée aux embauches futures.

M. GANDON : faites le calcul. Pour vous un emploi chargé en catégorie C expérimenté, 1 900 euros bruts, combien c'est, selon vous, la masse salariale sur l'année ?

M. CLAPAUD : 35 000 euros ?

M. GANDON : Oui c'est cela.

M. CLAPAUD : faute de commission finances, nous n'avons pas pu échanger sur les différents postes. Vous avez retardé au maximum la constitution des commissions, nous n'avons pas pu avoir d'échanges démocratiques. Quelques postes m'ont interpellé. Concernant, par exemple, la revégétalisations de la commune et de l'école en particulier, plantation arbres est à 0.

M. GANDON : Ça y est dans le détail.

M. CLAPAUD : pour les travaux vous avez un collègue qui pourrait répondre.

Ce qui m'intéresse plus ce sont les 490 440 euros que vous avez prévu dans la voirie. Quelles voiries sont concernées ?

M. GANDON : Il est prévu une somme qu'on positionne sur les travaux de voirie. Si on a, dans les écritures,

...

[M SOUCIET prend la parole pour répondre]

M. SOUCIET : M CLAPAUD, il existe un programme au département qui s'appelle « 50 000 arbres en Vaucluse » qui met à disposition des végétaux gratuitement aux collectivités. Nous pouvons avoir des arbres de haute tige ou des végétaux qui sont adaptés à l'école ou à d'autres lieux. Nous verrons le Département.

M. CLAPAUD : les parents d'élèves seront rassurés.

M LE MAIRE : M CLAPAUD j'imagine que vous connaissez la route de Carpentras vous avez vu que le goudron est affaissé jusqu'au rond-point. Nous remettrons en route un certain nombre de chemin compté-tenu des nombreux retours que j'ai des exploitants agricoles. Et ensuite, pour revenir à ce que vous disiez tout à l'heure, notre manque de démocratie, parce qu'on n'a pas créé les commissions, Moi, j'ai plusieurs choses à vous dire. Nous, déjà, nous sommes arrivés, nous avons découvert un budget. Heureusement, nous ne sommes pas endettés. J'ai découvert, moi, en toute urgence, que le COSEC était sous risque de

fermeture administrative suite aux incendies de Crans-Montana. Il y a eu des contrôles. Donc nous n'avons même pas eu un mois pour pouvoir tout mettre ça d'aplomb. On a pu s'entendre avec le SDIS parce que normalement, on ne devrait pas passer mais le SDIS nous a accordé un petit délai pour pouvoir doter le COSEC d'une ligne téléphonique d'urgence, ce qu'il n'y avait pas. On a quand même sauvé la fermeture du COSEC. Il y a eu beaucoup de sujets techniques. Et puis, je tenais à vous rappeler quand même qu'en 2020, nous avons été élus en juin et les commissions ont été mises en place en septembre.

Nous avons a paré au plus urgent. C'est vrai que moi, j'aurais bien voulu créer les commissions bien avant. J'aurais bien voulu discuter avec vous du budget et d'autres thèmes, mais bon, voilà. Pour nous, la mise en place a été compliquée. Aujourd'hui nous allons voter nos commissions, et elles fonctionneront vraiment comme des commissions, c'est-à-dire que ce ne seront pas des commissions qui seront réunies trois jours avant le conseil municipal avec des délibérations qui mises devant le nez.

Nous créerons des commissions bien en amont des conseils, et on discutera avec l'opposition.  
M. CLAUD : Je prends note et j'en accepte le bon augure.

M. CECCHETTO : je rajouterai simplement je suis très étonné de la philosophie que vous développez aujourd'hui, parce qu'en ce qui concerne les commissions, votre présence n'était pas très conséquente.

M LE MAIRE: Oui, on peut revenir sur le sujet. Après, on ne va pas épiloguer non plus.

Quand on crée des commissions à 17h, 18h, et que moi, je finis de travailler à 19h, 20h, je ne peux pas être présent à toutes les commissions. Donc j'ai fait le maximum. Cela a été la même chose aussi pour le CCAS, avec des réunions à 14h, à 15h. Je n'ai pas été très souvent présent, parce que je ne pouvais pas, parce que je travaillais.

M. CECCHETTO : les élus qui étaient présents, qui veulent préparer les commissions, ça ne vous a jamais gêné de ne pas venir.

M LE MAIRE: quand on réunit une commission où moi je suis sur des heures de travail, je ne peux pas être présent et je m'excusais.

M CLAUD : concernant les frais d'études au 20-31, Vous aviez prévu 218.283 €. Cela concerne quel sujet?

M. GANDON : je vais vous le donner mais je n'ai pas préparé de le donner article par article.

M. CLAUD: : Il y a une augmentation par rapport à 2025. Donc vous avez prévu des études sur quel sujet?

M. GANDON: Il n'y a pas une augmentation, puisque en 2025, vous étiez à 221 000 €, mais vous avez des restes à réaliser à 81 986 €. Donc, après, qu'est-ce qu'il y a? Le 2031 : j'ai tout ce qui est études sur le SDIS, études sur tout ce qui est... Parce qu'il y a des restes à réaliser là-dessus. Il y a également l'îlot des Arcades, l'étude de calibrage, l'îlot RHI Arcades, études de sol, études maison Roche, études ADEME. Il y en a un paquet.

M. CLAUD: Non mais je sais... Il n'y a pas de nouveau programme d'études?

M LE MAIRE: Non, pour le moment, il n'y a pas de nouveau programme d'études.

M. CLAUD: la réponse que j'attendais, c'est celle-là. Ce n'est pas le détail. Le détail, on le verra ultérieurement en commission des finances peut-être.

M. GANDON: Et dedans, nous avons bien évidemment maintenue l'étude de l'école. Nous ne savons pas avec qui nous le ferons. Par contre, nous avons maintenu l'enveloppe budgétaire.

M. CLAUD : il n'y a que l'école en plus ?

M. GANDON : Et oui, 480 000 euros quand même.

M. CLAUD : D'accord. C'est assez lourd. Par ailleurs, au niveau du fonctionnement, justement, vous parlez au niveau des recettes de fonctionnement. Au niveau de la convention d'occupation des espaces publics et des équipements publics avec le conseil départemental – le gymnase et l'espace Foussat - où en sommes-nous, au niveau des recettes? Est-ce que vous comptez renégocier cette redevance?

M LE MAIRE: M. CLAUD vous n'êtes pas sans savoir que le COSEC a besoin de grands travaux... Nous allons entrer en négociation avec le conseil départemental pour discuter tout ça, parce qu'on tient aussi à ce que le conseil départemental participe en partie à ces travaux. Mais tout ça, ça sera sur une négociation globale.

M. CLAUD : C'est très bien.

M LE MAIRE: C'est un projet qu'il faudra lancer dans quelques mois.

M.GANDON: Vous voyez quand même que le budget est particulièrement contraint.

M. CLAUD: Contraint, on verra. On verra. Quand même, M. GANDON, on va ôter le budget primitif, mais pour les ajustements, vous avez des outils budgétaires qui vous permettraient, dans les deux mois qui viennent, de faire des décisions modificatives, voire un budget supplémentaire en septembre qui permettrait de réajuster sans attendre le budget 2027.

M LE MAIRE: ce n'est pas le but de la manœuvre.

M. CLAPAUD: Non mais il y a des outils.

M. GANDON: L'objectif ce n'est pas de faire des décisions modificatives à tout va...

M. CLAPAUD: Mais le budget supplémentaire est un bon outil.

M. BONNET: Oui, juste un point sur la CAF parce qu'on en parle beaucoup. Si on regarde de près, c'est vrai qu'il y a une baisse. C'est incontestable. Mais si on prend la référence 2019, la baisse est beaucoup moins forte. C'est-à-dire que 2020, je vous le rappelle, parce qu'on oublie facilement, c'était l'année du Covid. M. NAVELLO, qui est là, a géré pendant 3 mois, les 3 premiers mois, il a fait les affaires générales. Et puis, il y a eu 3 mois de sursis. Parce que le 2e tour est arrivé au mois de fin juin. Donc pendant 6 mois, pratiquement, il n'y a eu pas trop de dépenses. Nous, on est arrivé derrière. Au mois de juillet, il n'y a pas eu trop de dépenses non plus. Ce qui fait qu'on a eu, en 2020, un résultat qui était bon. Et ça a donné une capacité d'autofinancement sur 2020 qui était un peu exceptionnelle. Si on prend la référence 2019, qui, là, a été une année pleine pour M. NAVELLO, la capacité de nos financements était de 1 276 €. Nous, nous sommes tombés à 1 062 €. C'est vrai qu'il y a une baisse. On a perdu environ 200 000 €.

Mais c'est quand même relativement raisonnable. Et quand on compare, les villages voisins de notre strate - moi, j'ai fait le tour, j'ai regardé, parce qu'il y a un site Internet où on peut avoir tous les résultats - Aubignan, Bédarrides, Caumont-sur-Durance, Sarriens, Courthézon, Jonquièrre, Piolenc et Vaison-la-Romaine. A part cette dernière, c'est un peu exceptionnel.

A Vaison Il y a un peu moins d'habitants que nous, mais ils sont très, très riches, parce qu'ils ont un budget qui dépasse les 11 millions d'euros. À part Vaison-la-Romaine et Sarriens, qui avaient une très bonne capacité aussi, les autres villages sont souvent inférieurs à nous. C'est-à-dire que sur la CAF [NDLR : Capacité d'Auto-Financement], nous sommes au 4<sup>ème</sup> rang par rapport à 8 villages. Je veux rassurer parce que nos résultats ne sont pas graves. Il faudra redresser, il faudra limiter, mais vous le savez, la capacité de nos financements est toujours liée aux recettes et aux dépenses chaque année. Les recettes, malheureusement, elles progressent très, très lentement, souvent moins que l'inflation. Enfin, moins que l'inflation, en vrai, parce que tout à l'heure, M. GANDON en a parlé de l'inflation. Il y a l'inflation qui est calculée par l'INSEE, qui est de 1,5%, etc. On sait très bien, et on le voit aujourd'hui, que l'inflation pour la ménagère, pour tout le monde, elle est beaucoup plus importante, et notamment pour tout ce qui est dépense au niveau de la commune. Parce que nous, on ne fait pas le panier de la ménagère. Toutes les dépenses qu'on a, que ce soit pour les réparations, pour l'entretien, pour les carburants, c'est souvent largement au-dessus de l'inflation. Donc ça nous pénalise au niveau des dépenses et les recettes stagnent. Donc c'est très compliqué de faire progresser la capacité d'autofinancement.

Par curiosité j'ai regardé Carpentras, qui, en 2019 aussi, était pratiquement, si on fait le rapport au nombre d'habitants bien sûr, presque au même niveau que Mazan. Donc, quelque part, la situation actuelle n'est pas gravissime.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :  
 · Adopte le budget primitif pour 2026.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 1	ABSTENTION : 6
	M. Jean-François CLAPAUD	M. Louis BONNET Mme Sophie CLÉMENT M. René CECCHETTO Mme Joséphine AUDRIN M. Jean-Louis BOURRIÉ Mme Sandrine DAUSSANGE

## 7. Budget annexe « Lotissement Les Terrasses » – Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : **M. Bruno GANDON**

### Observations :

M. BONNET: Juste une précision parce que ce budget annexe, on ne l'a pas fait parce qu'on se faisait plaisir. Je vous signale. C'est que quand on est arrivé aux affaires en 2020, rapidement, l'EPF, l'Établissement Public Foncier, nous a rappelé qu'il avait acheté les terrains, qu'il avait fait plusieurs avenants en attendant qu'un aménageur se manifeste. Il y a eu plusieurs projets qui ont tous échoué. Y compris même au début de notre mandat. Et si on avait pu se l'éviter, on l'aurait fait. Par contre, on était au pied du mur. Tout à l'heure, vous parliez toujours du mur. Et on voyait le mur arriver. Et le mur, c'était que le PF nous demande de rembourser 1 million. Alors si on avait fait ça, quelle était la solution? On devait emprunter, mais pour faire quoi? Donc c'était une question qu'on a abordée, d'ailleurs, à un conseil municipal. Donc la seule solution qu'on a envisagée et qu'on a étudiée et qu'on a réalisée, c'était de faire un lotissement communal, comme d'autres le font.

Nous ne sommes pas les premiers. C'est vrai que nous ne sommes pas des promoteurs, nous ne sommes pas des aménageurs. Ça a demandé un investissement important au niveau des services, que ce soit au niveau du service urbanisme, que du service travaux, parce que c'était eux qui suivaient un petit peu toutes les opérations. Il a fallu négocier avec tous les opérateurs, parce que, comme on l'a dit, c'est un métier. Et par exemple, quand vous parlez des 3 158 € qui ont été reportés - c'est à mettre au crédit de Mme AUDRIN qui n'est pas là ce soir, mais on peut le dire - c'est simplement qu'il était prévu que ce soit XP Fibre qui installe la fibre sur le réseau. Et donc, il y a eu une négociation, il y a eu un budget qui a été établi et un versement qui a été fait à XP Fibre. Et en réalité, on s'est rendu compte au dernier moment, quand l'entreprise qui réalisait les travaux d'aménagement électrique traversait la route de Caromb, s'est posée la question : puisqu'ils font une tranchée et qu'ils mettent des gaines; ne pourraient-ils pas aussi mettre la gaine d'XP Fibre ? XP Fibre et l'entreprise qui réalisait les travaux d'électricité ont été d'accord. De fait, XP Fibre nous a fait un avoir de 3 158 € correspondant à un pourcentage du travail qu'ils ont fait derrière. Donc, c'était une opération qu'il a fallu mener aussi.

Et quand on est comme ça, un petit peu le couteau sous la gorge, parce qu'il fallait sortir 1 million d'euros, et vous le verrez, parce que ce n'est pas fini, la partie ferraille. Il y a encore une tranche à gérer. Quand, à un moment donné, l'EPF nous dit qu'il faut sortir l'argent parce que désormais, on n'en fait plus. Qu'est-ce qu'on fait? Il a fallu racheter les maisons que l'EPF avait acheté.

Il y a eu toute une opération qui a été relativement lourde. Les maisons qu'on a rachetées, on a pu, heureusement, les revendre rapidement, que ce soit celles qui sont juste en face de ce qu'on appelait la maison Bagnole ou la maison Gimbert. Donc, ça nous a un petit peu soulagé au niveau financier. Mais c'était une opération relativement lourde. Donc, nous avons tout calculé pour qu'à la fin, ce soit une opération équilibrée. On n'a pas le droit de faire des résultats positifs, d'ailleurs. Donc il y aura peut-être un petit résultat négatif, mais on espère le moins élevé possible. Cela aurait pu être beaucoup plus grave si on avait dû emprunter 1 million d'euros pour acheter le terrain et payer les intérêts. Parce que, quelque part, on n'a pas fait la simulation, mais emprunter 1 million d'euros pour rien, pour acheter que des terrains, et payer les intérêts, ça aurait été plus lourd, certainement, que le déficit qu'il peut y avoir à la fin de l'opération. J'ai tenu à le préciser parce que ça n'a pas été pour nous une opération intéressante. Quelque part, on aurait fait autre chose, ce n'était pas plus mal.

M. GANDON: Non mais je comprends que ce n'était pas évident. Seulement, nous n'allons pas faire un petit déficit. Nous allons faire 100 000 euros de déficit et ce, si tout va bien, si nous arrivons à vendre le dernier terrain, parce que je vous informe que le dernier terrain est très étroit. C'est pour ça qu'il ne trouve pas preneur, sinon il aurait trouvé preneur depuis longtemps. Il est étroit, en plus il y a eu des remblais de fait. Qui dit remblais, dit que la construction ne va pas être forcément stable. Et comme il est étroit, et qu'il y a eu des remblais sur une partie du terrain étroit, imaginez comment vous allez pouvoir implanter une maison. Par conséquent, nous allons nous retrouver avec un déficit, certainement, on va le voir sur le budget principal de 100 000 €. Mais autant on peut faire du déficit sur des zones à vocation économique, parce que derrière il y a de la création d'emplois et c'est ce qu'on a fait à la COVE, au Piol [NDLR : zone d'activité du Piol] d'ailleurs. Par contre, faire du déficit sur une zone où on vous avait prévenu que vous feriez du déficit, je m'en rappelle très bien, ça veut dire que soit les terrains n'ont pas été vendus assez cher - peut-être je ne sais pas - soit il y a eu trop de travaux et les travaux ont mal été budgétisés et qu'il y a eu des dérapages.

Donc ça veut dire que là, c'est un chèque de 100 000 € que la collectivité fait pour des privés. C'est-à-dire qu'on prend ça sur le budget principal, qu'on ne pourra pas rembourser, ces 100 000 euros, vous verrez, dans le budget primitif, et ça profite à quelques particuliers. Ça, ce n'est pas normal.

s'il y a de l'économie, cela peut profiter, à tout le monde, parce qu'il va y avoir de l'activité et de l'emploi; par contre, là, on se retrouve dans une situation qui ne me satisfait pas.

Mais je comprends que vous étiez au pied du mur. Alors est-ce que les terrains n'ont pas été vendus suffisamment chers? Si vous répartissez - sur les 13 terrains - 100 000 euros, ça n'est pas une grosse augmentation pour un terrain. Voilà, et on aurait peut-être pu faire autrement là-dessus.

M. BONNET: Je vous rappelle simplement, pour ceux qui n'étaient pas là, je le dis et c'est dans les comptes rendus - que quand on a fait voter le prix de tous les terrains - parce que le problème c'est qu'on n'est pas des promoteurs, des aménageurs - tous les prix ont été votés un par un, tous les lots ont été votés un par un. Et puis c'est très difficile de revenir en arrière ou de monter. M. CLAUDON, qui était conseiller municipal d'opposition à l'époque, nous a dit, c'est trop cher, on ne les vendra pas. De source sûre, il avait des sources sûres. Nous nous avons fait le calcul pour être juste à l'équilibre, nous ne cherchions pas à faire de bénéfices. C'est vrai qu'il reste un terrain. Les travaux qui ont été faits sur ce terrain, en fait, la villa peut être construite non pas là où il y a eu des remblais, car les remblais, ils ont été faits dans un cobord. Donc... Mais à l'époque, tout le monde était d'accord sur le prix des terrains. Et M. CLAUDON, qui est absent pour l'instant, nous a dit que c'était trop cher, de source sûre. Donc, à un moment donné, qu'est-ce qu'on fait ?

M. GANDON: J'ai compris. Je ne veux pas vous jeter la pierre. Peut-être que le découpage n'a pas été forcément fait dans les meilleures conditions, ça aussi, mais il n'empêche qu'on en est là. Ça va faire 100, 105 000 € de déficit, c'est tout. Après, il faut qu'on fasse avec. On ne pourra pas rembourser 105 000 euros au budget principal. Donc on va s'arrêter là, parce qu'on ne va pas parler de ce lotissement communal pendant des heures.

M. BONNET: Si nous avons fait un emprunt pour rembourser l'EPF, nous aurions payé combien d'intérêts?

M. GANDON: Avec des si...

M. BONNET: Mais le constat est là. Monsieur GANDON, vous, vous avez les solutions pour tout. Si vous vous étiez retrouvé au pied du mur comme nous en 2021 ou 2022, je ne sais plus, Quand l'EPF nous a dit maintenant c'est fini, il n'y aura plus d'avenants, qu'est-ce que vous auriez fait sur ce terrain-là?

M. GANDON: Peut-être que j'aurais essayé de trouver une solution différente de la vôtre, ou j'aurais peut-être vendu les terrains un petit peu plus chers, ou tailler un peu dans les travaux, ou refaire le découpage différemment, je ne sais pas. Je ne sais pas mais je n'étais pas là. J'étais dans l'opposition, oui. Mais je vous ai prévenu qu'on allait faire du déficit, vous vous rappelez?

Mme CLEMENT: j'ai juste une remarque. Vous parlez de 3 158,07€. Et, en dessous, le résultat de clôture est de 3 158€. Est-ce normal?

M. GANDON: C'est une coquille. Il y a un euro d'écart. Le chiffre exact est bien de 3 158,07€.

M. CLAPAUD: Juste une remarque. Voilà l'exemple d'un dossier qui a été mené par l'équipe majoritaire de l'époque, sans associer l'opposition aux travaux sur ce dossier. Donc, effectivement, ça a été mené sans concertation avec l'opposition. La commission urbanisme à laquelle j'ai assisté, et j'ai assisté aux commissions urbanismes, parfois on a une commission urbanisme, et on avait des libérations qui sortaient au Conseil, donc on n'avait pas discuté à la commission. J'espère que cet exemple-là ne va pas se renouveler avec cette nouvelle mandature. Que l'opposition - et je retiens ce que disait

M. CLAUDON tout à l'heure - que les commissions vont être consultées et les avis échangés et qu'on ne va pas arriver aux commissions avec la délibération déjà imprimée et on donne de l'information. Ce dossier de la Ferraille, je ne veux pas polémiquer là-dessus, mais effectivement c'est un héritage qui vient de la mandature de M. NAVELLO, un mauvais dossier. Ils ont fait ce qu'ils ont pu. Nous le savons. Mal ou bien, nous verrons le résultat à la fin de l'opération... Ce que je voulais dire, c'était l'exemple du dossier où, vraiment, l'opposition... On ne s'en est pas occupé. On n'a pas pris ses avis. On ne l'a pas consulté. Après, on a voté en Conseil municipal sans connaître le fond du dossier.

Mme BLONDEAU : on compte sur vous M. CLAPAUD, pour rappeler régulièrement si on ne fait pas les choses en associant l'opposition.

Le Maire n'ayant pas pris part au vote, madame Catherine Blondeau, Première adjointe, soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

· Approuve le compte financier unique du budget annexe "Lotissement les Terrasses" de la commune de Mazan pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

RÉSULTATS ARRÊTÉS	MONTANT (€)
Résultat cumulé de fonctionnement	3 158,07

Résultat cumulé d'investissement (hors RAR) 586 820,78

· Approuve le résultat de clôture 2025 du budget annexe « Lotissement les Terrasses ».

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 22</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 7</b>
		M. Louis BONNET Mme Sophie CLÉMENT M. René CECCHETTO Mme Joséphine AUDRIN M. Jean-Louis BOURRIÉ Mme Sandrine DAUSSANGE M. Jean-François CLAPAUD

**8. Budget annexe « Lotissement Les Terrasses » – Affectation du résultat 2025**

Rapporteur : M. Bruno GANDON

M GANDON fait un aparté en évoquant la précédente délibération : j'ai juste un constat, vous êtes abstenus alors que c'est le vôtre. Ça me perturbe. Vous êtes abstenus, mais c'est le vôtre !

M CECCHETTO répond : C'est vous qui allez le finir. Et au travers des mots que vous avez prononcés sur un terrain qui n'est pas stable, vous engagez déjà une mauvaise information.

M. GANDON: Non, mais c'est bon. Vous verrez. On verra. L'avenir nous le dira.

M GANDON reprend sur la présentation de la présente délibération. Il reprend les éléments dont ont eu connaissance l'ensemble des élus.

Observations : -

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

· Approuve l'affectation de résultat de l'exercice 2025 comme suit :

- Compte 1068 : 3 158,07 €
- Chapitre 001 : 586 820,78 €

· Dit que Ce résultat sera repris au budget primitif 2026 du budget annexe "Lotissement Les Terrasses".

<b>VOTE</b>		
<b>POUR : 28</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 1</b>
		M. Jean-François CLAPAUD

**9. Budget annexe « Lotissement Les Terrasses » – Budget prévisionnel 2026**

Rapporteur : M. Bruno GANDON

A la fin de la présentation, M GANDON apporte les précisions suivantes : « (...) Ce qui fait qu'on a en dépenses et en recettes une section équilibrée à 1 534 549,07 € en dépenses et en recettes. Si on reste dans cet état-là, qu'on arrive à vendre le terrain 75.000 € hors taxes, 90.000 € TTC, on ferait un déficit de 103.584 euros. Donc, effectivement, on peut peut-être le vendre 80.000, 85.000 €, Ou 90 000 €; mais je vous le dis, il y a des contraintes énormes. On restera toujours aux alentours de 80 000, 100 000 €.

Observations :

M LE MAIRE : Des questions par rapport à ce budget prévisionnel ?

M CECCHETTO : Qui est-ce qui a fait l'estimation [NDRL : du terrain restant à vendre] ?

M LE MAIRE : J'ai vu des professionnels qui m'ont souligné que, malheureusement, ce terrain avait beaucoup de contraintes, en fait. Certes, il est grand, mais il avait beaucoup de contraintes, notamment

les contraintes d'implantation du bien, parce que devant ce terrain, il y a un mur de soutènement. A l'arrière du terrain, on est obligé de construire à 4 mètres. Ce qui oblige à avancer la future maison la rapprocher assez près du mur de soutènement. Ça, c'est une première contrainte. Deuxième contrainte, ce terrain est malheureusement à l'entrée du lotissement et va subir tous les passages de véhicules du lotissement. En outre, il est quand même au bord de la route et même s'il est surélevé par rapport à la route, et on entend assez les véhicules passer, notamment les poids lourds. Donc il y a beaucoup de contraintes. Les professionnels me disent donc que si cela avait été un terrain normal, ils le vendraient plus cher. Malheureusement, là, nous sommes obligés de diminuer le prix

M BONNET : Les professionnels que vous avez rencontrés, ce ne sont pas les mêmes qui vous avaient dit que c'était trop cher ?

M LE MAIRE : Non.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :  
· Approuve le budget primitif du budget annexe Lotissement 2026.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 1	ABSTENTION : 6
	M. Jean-François CLAUDON	M. Louis BONNET Mme Sophie CLÉMENT M. René CECCHETTO Mme Joséphine AUDRIN M. Jean-Louis BOURRIÉ Mme Sandrine DAUSSANGE

#### 10. Subvention 2026 au CCAS

Rapporteur : M. Bruno GANDON

NDLR : M GANDON apporte les précisions suivantes : « On a augmenté de 1 000 € par rapport à ce qu'était l'année dernière. Mais avant, de dire on va augmenter de façon exponentielle, il faut d'abord savoir comment fonctionne le CCAS, quels sont les moyens du CCAS, comment ils sont utilisés, et après, progressivement, on pourra augmenter chaque année, si c'est nécessaire, on s'est engagé à le faire, les subventions au niveau du CCAS, et je vous vois sourire, mais il n'est pas marqué, il n'est pas mentionné dans notre programme que dès la première année, on augmenterait de 50 000 €. Pas dès la première année. Par contre, on a dit qu'on augmentait à 50 000 €.

#### Observations :

M LE MAIRE : A terme, bien sûr, le budget arrivera à 50 000 €. J'espère que ce sera le plus rapidement possible. Voilà. On est quand même face à un budget, vous avez bien compris, qui est un peu contraint cette année. Nous y allons progressivement. Nous avons aussi un petit souci de personnel au niveau du CCAS... Donc nous allons mettre les choses en place cette année. C'est surtout le projet qui sera monté cette année. Et puis petit à petit, il y aura des transferts de charges aussi au sein du CCAS. Le but, c'est d'arriver quand même à ce que le CCAS devienne ce qu'il devrait être, c'est-à-dire une entité indépendante.

M. CLAUDON : Alors je reprends les propos de M. GANDON qui dit qu'il faut connaître le fonctionnement du CCAS, il faut savoir ce qu'il fait et comment. Je rappelle à M. GANDON que M. CLAUDON était administrateur du CCAS pendant 6 ans.

M. GANDON : Et pourquoi vous ne le dites pas à lui ? Vous me le dites à moi.

M. CLAUDON : Non, mais parce que ce sont vos propos....

M GANDON : Voilà, parlez à M. CLAUDON.

M. CLAUDON : Je dis à M. CLAUDON, vous avez été administrateur du CCAS pendant 6 ans, dont vous connaissez bien, enfin, vous devez bien connaître le fonctionnement du CCAS, quelles sont ses actions, et effectivement, votre proposition. D'ailleurs, je reprends vos propos.

Tiens, je rappelle vos propos l'année dernière, quand on a voté la subvention de 14 000 € pour le CCAS, vous souligniez que cela reste encore assez pauvre pour une commune de 6 500 habitants. Là, vous proposez 15 000 € avec des transferts de dépenses afin de permettre le bon fonctionnement. Ce qui veut dire que, in fine, il y aura moins que l'année dernière pour les besoins sociaux. Parce que c'est bien ce qui m'intéresse,

M LE MAIRE : Non, pas du tout.

M. CLAPAUD : s'il vous plaît. Je termine, je termine. Quand j'ai vu, quand j'ai et les Mazanais ont vu de votre programme que vous alliez porter le budget du CCAS à 50 000 €, pour moi - et j'ai trouvé que c'était très intéressant - c'était cohérent avec vos positions quand vous étiez dans l'opposition, de mener le budget à 50 000 euros. Et là, vous dites : « oui mais le budget est contraint ». Ça, vous le saviez, M. CLAUDON, comme M. GANDON. Vous êtes quand même au Conseil municipal depuis 6 ans. Et comme je le disais tout à l'heure, M. GANDON est un fin connaisseur de la comptabilité communale. Donc, vous le saviez, et quand vous avez fait votre programme, vous avez fait cette promesse qui a été entendue par les Mazanais, puisqu'ils savent lire les Mazanais. Ils savent lire que le budget du CCAS sera porté à 50 000 €. Ils savent lire aussi que c'est sans augmentation des impôts. Ils savent lire.

Bon aujourd'hui, vous dites... Vous dites... Vous dites... Ben non, le budget, on va le monter progressivement. Peut-être 50 000 € la dernière année pour votre réélection, possible, potentielle... Aujourd'hui vous ne respectez pas la parole donnée au Mazanais.

M LE MAIRE : M. CLAPAUD je vais prendre la parole maintenant s'il vous plaît.

M. CLAPAUD : Là vous me coupez la parole. Vous agissez comme M. BONNET. Vous ne me coupez pas le micro mais vous faites pareil.

M LE MAIRE : Oui je vous coupe un peu la parole parce qu'il est grand temps qu'on avance aussi parce que là on est en train de parler d'une subvention au CCAS.

M LE MAIRE : S'il vous plaît M. CLAPAUD. Laissez-moi répondre parce que là vous partez sur une diatribe qui va durer dix minutes sur 15 000 euros. Laissez-moi vous répondre et ensuite on va passer au vote. Pourquoi on passe à 15 000 € ? On va vous l'expliquer. Vous me dites que j'étais au courant du contenu du budget. Non, je peux vous dire que non, on ne s'attendait pas à ça. On ne s'attendait pas du tout à ça. On ne s'attendait pas à ce qui est un budget où il fallait aussi vite redresser la barre, parce que si on continue cette année dans la même directive, on va se retrouver encore avec 200 000 € de moins en fin d'année et pour redresser la barre, ça va être de plus en plus long.

Donc nous, on a décidé de réagir cette année. Alors certes, on augmente. Les 15 000 € iront bien dans le fonctionnement du CCAS, c'est-à-dire des actions sociales. Ça ne sera plus des distributions de paniers qui coûtaient 10 000 € et ensuite, on ne voyait plus grand-chose se passer...

La première action qui sera mise en place sera une action auprès des personnes âgées. On interviendra auprès des personnes âgées et on fera une réunion pour la prévention de la canicule. Vous voyez, nous faisons des choses vraiment sociales. Et c'est un programme qu'il faut monter. Donc ce programme, nous allons le créer. La subvention augmentera, à mon avis, assez rapidement. Ce ne seront pas 50 000 € en fin de mandat. Et ce seront, à mon avis, 50 000 € à la deuxième ou troisième année. Donc cette année, nous faisons attention. Nous voulons redresser la barre. Nous faisons une économie de 35 000 € par rapport à ce que j'avais dit. Mais il faut le faire, parce que 35 000 plus 35 000 plus 35 000, nous allons enfin redresser la barre.

M. BONNET : J'ai participé au premier conseil d'administration du CCAS. Là où je me pose des questions, c'est par rapport à l'évolution des associations qui sont rentrées au conseil d'administration. Il y a des associations qui n'ont pas une activité uniquement sur la commune. Et pour avoir discuté avec eux après, elles nous reprochaient dans le mandat précédent et au CCAS en particulier, d'avoir mené des actions surtout pour les personnes âgées, et pas assez pour les familles normales, les familles jeunes, etc. Et là, je crois qu'il faut être vigilant, parce que si on n'augmente que de 1.000€, ça ne va pas chercher bien loin. Mais par contre, il faut être vigilant, c'est que moi, je tiens à ce que l'argent qu'on donne au CCAS et que le CCAS va redistribuer, ce soit bien redistribué au Mazanais.

Quand nous faisons les colis de Noël pour les personnes âgées, nous savions que nous avions le registre des personnes âgées, nous savions que nous n'avions que des habitants de Mazan. Là, j'ai compris qu'en fait, ces associations avaient un public qui était beaucoup plus large que Mazan, puisque que ce soit les Restos du Coeur ou le Secours catholique, elles ont des personnes qui viennent les voir de tous les villages environnants. Et je pense qu'il faut être quand même sérieux au niveau de l'argent qu'on va donner au CCAS pour que cet argent-là serve vraiment aux Mazanais et pas aux habitants, même s'ils ont dans le besoin, des villages voisins.

M LE MAIRE : Alors la représentativité au niveau du CCAS, c'est une obligation légale. Ce sont les textes de loi qui nous disent de nous mettre en contact avec des personnes rattachées à des associations caritatives, sociales. Donc, c'est ce que nous avons fait. Je sais que les Restos du Cœur reçoivent des gens qui sont hors communes, mais ça, c'est quelque chose aussi qu'on peut contrôler au niveau du CCAS, d'accord ? Mais on ne peut pas dire que les Restos du Cœur fassent un mauvais travail aussi sur la commune. Voilà, ils aident beaucoup les Mazanais. Donc oui, on veillera à plutôt aider les Mazanais, ça, c'est clair. Nous n'allons pas gaspiller l'argent et ferons attention à ce que nous ferons.

M. BONNET : Je vous dis ça parce que lors du dernier mandat, quand nous avons voulu regarder les fichiers, nous nous sommes aperçus qu'en réalité, il y a certaines structures qui n'avaient pas de fichiers. C'était un petit peu hors de leur politique. Ça ne me dérange pas. Mais c'était un petit peu dommage. Nous nous avons vraiment les personnes sur Mazan. Nous connaissions leurs fichiers. Quand ces personnes viennent au CCAS, elles font un dossier complet. Par contre Si elles vont dans une autre structure, c'est peut-être moins évident. Donc je le souligne simplement. Et je voudrais, juste pour terminer, comme vous avez revu un petit peu l'organisation du CCAS, je voulais remercier Mme Raffart, qui est là, qui participe au CCAS depuis des années, des années, je crois même du temps de M. Blum, s'il est toujours là. Mme Raffard était déjà bénévole au CCAS et participait au conseil d'administration du CCAS. Elle était même Vice-présidente bis lors du dernier mandat, parce que c'est une personne qui était dévouée. Et je la remercie au nom des Mazanais, parce qu'elle a fait un travail intéressant. C'est dommage qu'elle soit un petit peu exclue aujourd'hui. Merci.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer une subvention de 15 000 € au CCAS au titre de l'année 2026.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2026.
- Charge monsieur le Maire et le Directeur des services de la bonne exécution de la présente délibération et du versement de la subvention.

**VOTE**

**Unanimité**

## **11. Subventions 2026 aux associations**

**Rapporteur : M. Bruno GANDON**

NDLR : Monsieur le maire s'adresse à l'assemblée et rappelle que : « (...) si des membres du conseil municipal font partie du bureau de certaines associations, ces membres ne peuvent pas participer au vote des subventions décidées (...).

### Observations :

M BONNET : c'est que tout à l'heure, M. CLAUDI l'a souligné, on n'a pas eu de commission. Et on avait avant la possibilité de consulter les dossiers présentés par les associations. Et là, donc, il n'y a pas eu de manifestation particulière. On découvre un petit peu les montants aujourd'hui. Et dans les montants qui sont proposés, il y a des montants qui sont normaux, je dirais, avec peut-être une évolution. Il y en a qui font un bon en avant important, de l'ordre de 50%. Il y a des associations aussi nouvelles qui émergent, alors que ce sont des associations départementales. Donc, est-ce qu'elles ont déposé un dossier ? Donc je m'abstiendrai pour toutes les associations.

NDLR : Monsieur le maire détaille le montant des subventions proposées pour les différentes associations sportives.

M. CLAUD : : Question à M. l'adjoint au sport. Le handball, il passe de 22 000 à 26 000, plus une subvention exceptionnelle. Les questions que je vais poser, ce sont des questions d'information. Je n'ai ni d'avis pour ni d'avis contre. Simplement avoir une explication. Pourquoi les 4.000 euros de plus ?

M. GANDON : Mais non, il n'y a aucune explication à avoir. Suivant ce qui a été accordé en 2025, 22 000 € pour le handball, 500 et 4.000 €. Pour moi, ça fait 26.500 €. Là, on leur donne 26 000 + 500. On leur donne 27 000 €. Ça fait 500 d'augmentation.

M. CLAUD : : C'était une exceptionnelle de 4.000 en 2025.

M LE MAIRE: Oui.

M. GANDON: Chaque année, il y a peut-être des exceptionnels aussi.

M. CLAUD : : D'accord. Si c'est exceptionnel, si ça vous va.

M. GANDON: Ils ont peut-être un projet sportif, mais ce n'est pas moi qui ai étudié le dossier, attention. Parce que le dossier est passé dans les rouages par l'ancienne municipalité. Ce n'est pas nous qui avons reçu les dossiers.

M. CLAUD : : Mais vous l'avez consulté.

M. GANDON: Oui, je l'ai consulté. Mais ça se justifie. Voilà. Il y a d'autres subventions qui se justifient moins. On pourra en parler plus tard.

MME CLEMENT : Oui, juste une petite remarque. Qu'une subvention exceptionnelle reste exceptionnelle, si on la demande plusieurs années de suite, ce n'est plus exceptionnel.

M. GANDON: Elle était exceptionnelle pendant 4 années de suite chez vous. Donc pour nous, pourquoi elle ne serait pas exceptionnelle pour nous aussi?

NDLR : Monsieur le maire détaille le montant des subventions proposées pour les différentes associations culturelles.

M LE MAIRE: Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces subventions?

M. CLAUD : : Oui, j'ai une question concernant le comité d'animation. Je voudrais savoir cette association, qui elle est. Est-ce qu'elle est constituée? 15 000 €. Donc j'aimerais bien voir la demande de subvention de cette association.

M LE MAIRE : Ça a été fait en urgence...

M. CLAUD : Non, non, mais l'urgence... Je ne sais pas.

M LE MAIRE : Vous savez bien que le comité des fêtes.

M. CLAUD : Mais on ne peut pas tenir. Est-ce que l'association existe, d'abord ? Parce qu'on ne peut pas donner une subvention comme ça. On décide d'octroyer 15 000 €, Ça veut dire qu'il y a un programme. Parce que les subventions sont quand même données en fonction de ce que l'association fait pour la collectivité, pour les Mazanais, donc j'aimerais bien voir sa demande de subvention de 15 000 euros et connaître un peu les gens qui la constituent. Le bureau, le dernier PV d'Assemblée Générale, enfin, les choses qui doivent être conformes aux exigences, aux demandes de subvention.

M LE MAIRE : Oui, bien sûr elle existe. Elle était en sommeil, elle se réveille bien sûr, elle va être réveillée. Pour le moment, tout n'a pas été fait. C'est une discussion qu'on a eue avec eux. Alors, on aurait très bien pu ne mettre zéro aussi, mais on aurait pu, la prochaine fois, voter les 15 000 €. On a décidé de tout mettre en même temps pour que ce soit plus simple.

M. CLAUD : : Dans la mesure où l'association existe déjà et que vous la connaissez et que vous connaissez les dirigeants... Bon. Mais j'aimerais quand même rapidement voir la demande de subvention qui justifie les 15 000 €.

M LE MAIRE : entendu, nous vous transmettrons cela.

NDLR : Monsieur le maire détaille le montant des subventions proposées pour les différentes associations scolaires et jeunesse.

M LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces subventions ?

M. CLAUD : Oui, j'ai une question à poser à l'adjoint qui s'occupe du scolaire. La cantine associative avait sollicité 70 000 €. Cette année, vous en octroyez 55 000, dont les 70 000 euros. Comment ils justifiaient cette augmentation substantielle de leurs demandes de subvention ?

M LE MAIRE : En fait, l'année précédente, il avait été demandé 70 000 €.

M. CLAUD : Non, l'adjoint, il ne peut pas répondre ?

M LE MAIRE : Non, mais je vais répondre à sa place. Ce n'est pas grave.

M. CLAUD : Bon, c'est bien...

M LE MAIRE : On s'entend. Ne vous inquiétez pas. Donc il y avait une subvention de 55 000 € qui avait été attribuée en 2025. Là, la demande est de 70 000. Pourquoi ? Je ne sais pas. Donc nous, on reste à 55 000. De toute façon, nous allons rencontrer de nouveau les représentants de l'association, parce que nous souhaiterions voir un peu comment fonctionne la cantine. Et on sait très bien que l'association a eu beaucoup de soucis en fin de mandat. Ça a été compliqué... Donc nous allons rentrer en discussion avec eux. Et puis ensuite, s'il faut contribuer un peu plus, nous contribuerons un peu plus, bien sûr.

M. CLAUD : : D'accord. Donc pendant la campagne, vous n'avez pas rencontré, alors ? Vous ne savez pas comment ça marche ?

M LE MAIRE : Si, j'ai rencontré plusieurs personnes qui faisaient partie de l'association.

M. BONNET : Pour le DDEN, là, ils font un dossier pour 50 € ?

M LE MAIRE : Oui.

NDR : Monsieur le maire détaille le montant des subventions proposées pour les différentes associations caritatives à vocation sociale ; aucune question n'est posée. Il poursuit avec les associations sécurité.

M LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ces subventions ?

M CECCHETTO : Concernant le CCFF [NDR : Comité Communal Feu de Forêt], la diminution de 100 € pour des personnes qui participent à tous les événements, bénévolement, ça me surprend.

M LE MAIRE : mais c'est ce qu'ils ont sollicité. Donc on a accordé le maximum de ce qu'ils avaient sollicité. Après, j'ai rencontré le Président, il n'y a pas de souci.

M. CLAUD : Et pour l'amitié des sapeurs-pontiers qui demandent 3 000 € contre 1 500 l'année dernière, Vous octroyez 1 700 €. Ils demandaient 3 000, pourquoi? C'est qu'il y avait une raison. Je sais qu'ils organisent la course du 1er mai, qui doit leur poser...

M LE MAIRE : Ils avaient des projets, mais bon, j'ai discuté avec eux aussi. On revoit ça à la baisse pour cette année. Ils avaient des activités supplémentaires de prévues. Enfin, on augmente un tout petit peu par rapport à l'année précédente.

NDR : Monsieur le maire détaille le montant des subventions proposées pour les différentes associations dénommées « autres associations ».

M LE MAIRE : nous avons l'Amicale des Retraités, pour 2 200 euros. Donc, il y a eu une coquille ; Ce n'était pas 24 000 c'était 2 400 €.

NDR : le maire poursuit le détail puis demande s'il y a des questions.

M. CLAUD : Oui, ça concerne la subvention justement la SPA Vauclusienne. Vous n'êtes guère généreux avec l'ASPA qui s'occupe de vos chats, monsieur le maire, car comme vous le savez, les chats sans maître sont les vôtres. Et donc, l'action de la SPA de Vauclusienne sur Mazan consiste à stériliser les chats pour éviter leur prolifération. Et ils ont des frais de vétérinaire assez conséquents pour Mazan, de l'ordre de près de 4 000 € je crois. Et ils vous demandent la participation de moitié, ce qui est tout à fait raisonnable. Et vous ne donnez que 1 000 €. Ils ont une action vraiment préventive sur la ville. Vous auriez pu être un peu plus généreux avec eux.

M LE MAIRE : Oui, tout à fait. Nous, on va signer une convention avec la SPA., vous nous dites qu'on n'est pas très gentil avec eux, mais bon, en 2025, ils n'ont rien eu.

M. CLAUD : Mais ça, je ne parle pas de 2025, je parle de vous.

M LE MAIRE: Mais c'est un choix, ça aussi.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer pour l'année 2026 les subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessus [NDRL : confère la délibération], pour un montant total de 349 575,00 €.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à la présente délibération.
- Charge monsieur le Maire et le Directeur des services de la bonne exécution de la présente délibération et du versement des subventions.

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 0	ABSTENTION :6
		M. Louis BONNET Mme Sophie CLÉMENT M. René CECCHETTO Mme Joséphine AUDRIN M. Jean-Louis BOURRIÉ Mme Sandrine DAUSSANGE

*NDLR : M. Jean-Louis BOURRIÉ, conseiller municipal, ayant un intérêt pour l'association VENTOUX AUTO CROSS, s'est préalablement fait connaître à ce titre et n'a pas pris part au vote concernant la subvention à ladite association.*

*Mesdames Maria DUFOUR, Adjointe déléguée aux associations, commerces et festivités et Françoise ZUCCALMAGLIO, Conseillère municipale déléguée au social et à la santé, ayant un intérêt pour l'association Comité d'animations, se sont préalablement fait connaître à ce titre et n'ont pas pris part au vote concernant la subvention à ladite association.*

**12. Subventions 2026 aux associations - conventionnement avec les associations : Cantine la Condamine et Handball club**

**Rapporteur : M. Bruno GANDON**

Observations : -

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Autorise monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération, notamment chaque convention.

VOTE
Unanimité

**Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour pour le point inscrit en Personnel.**

**PERSONNEL**

**13. Créations d'emplois permanents – Modification du tableau des effectifs n°27**

Rapporteur : **Mme Catherine BLONDEAU**

Observations :

M CECCHETTO : trois points. D'abord, quel est l'effectif ciblé en ce qui concerne la police municipale pour l'année 2026 ?

MME D'ANCONA : Nous avons récupéré une police municipale, excusez-moi, mais dans un état assez médiocre. Quand on est arrivé, on avait une catégorie B. Et on avait juste un ASVP. Vous avez recruté aussi deux gardiens stagiaires. Alors, il a fallu qu'on fasse, qu'on coupe un peu tout ça, puisque vous savez qu'un gardien stagiaire, quand il arrive, il part en formation pendant six mois. L'agent que vous avez recruté en premier ne pourra partir en stage qu'au mois de septembre. Donc, actuellement, excusez-moi, mais il ne fait le rôle que d'observateur. On le fait sortir, mais bon, on ne peut pas l'utiliser. Il ne peut rien faire. En ce qui concerne le deuxième recrutement que vous aviez fait, on a dû abandonner le recrutement parce que ça faisait trop d'agents non disponibles sur le terrain. Et cela a quand même un coût important. Il faut savoir que la formation d'un gardien stagiaire coûte 17 000 € à la commune.

Je tiens quand même à préciser que pour l'agent masculin que vous aviez recruté, vous n'aviez pas mis les 3 ans d'engagement. C'est-à-dire que si nous n'avions pas regardé au bout de sa formation, il aurait pu partir à tout moment et la mairie aurait payé 17 000 euros pour rien. Donc on lui a mis déjà les 3 ans. Il doit 3 ans à la commune lorsqu'il sera titularisé. Nous avons fait aussi un appel à candidature pour le poste de brigadier-chef principal d'un ancien collègue qui est parti à Morières.

Le poste était déjà budgétisé. Et notre but est de remettre les astreintes, vous le savez très bien puisque j'avais géré ce service. Quand nous avons des astreintes, nous avons des horaires à respecter, 11 heures de repos [NDLR : entre chaque prise de poste]. Actuellement Nous avons un chef de service, deux brigadiers chefs principaux, donc nous allons en recruter un troisième. Le dernier que vous avez embauché sera gardien titulaire. C'est pour cela que nous avons aussi ouvert un gardien brigadier, pour pouvoir disposer d'un maximum de personnel, et faire les astreintes que nous avons promis aux Mazanais. Je vous annonce qu'au mois de juillet, malgré le peu d'effectifs que nous avons, nous avons trois agents motivés, le chef de service et les deux brigadiers chefs principaux qui vont se relayer pour avoir une astreinte cet été. On peut fournir uniquement le vendredi, samedi, dimanche soir, jusqu'au lundi matin. Je les remercie de faire un effort.

M CECCHETTO : Il s'agit du recrutement de la secrétaire. J'ai effectivement compris qu'il y avait une nécessité d'avoir une coordination entre les élus, le maire et le DGS. Effectivement, vous recrutez un catégorie C, je sais ce que vous allez me répondre, mais néanmoins, le besoin, vous l'avez quand même perçu, et ça, c'est important, quel que soit effectivement le choix qui s'en suit.

M LE MAIRE : pour vous répondre, je dis ça aussi par rapport au public présent parce qu'on peut dire, oui, le maire prend une secrétaire alors qu'il n'y en avait pas. Non, ce n'est pas ça du tout. Depuis ma prise de fonction, je suis de rendez-vous en rendez-vous. Je réponds à mes courriers. Je suis aussi élu à la COVE, donc je suis aussi pas mal sollicité à la COVE avec des réunions, des formations – étant Vice-président dédié au transport... Donc j'ai énormément de mal à répondre à tout. Et il faut absolument du temps. Le DGS est un peu dans ma situation. C'est une situation compliquée où on fait chacun nos courriers, on s'organise, tout ça. Mais nous perdons beaucoup de temps. Et moi, je veux me consacrer le plus possible à Mazan, rencontrer d'autres élus, d'autres instituts, d'autres institutions, chercher de l'argent pour Mazan, donc il me faut du temps. Et ce temps, malheureusement, je le perds dans du secrétariat et on ne peut pas continuer comme ça.

M CECCHETTO : Ce message me convient. Et troisième point, vous avez chiffré l'augmentation de la masse salariale. Vous l'avez chiffré sur une année incomplète. En 2027, vous aurez l'effectif à temps complet.

Donc à ce moment-là, ces 5 postes vont quand même coûter beaucoup plus cher qu'ils ne coûteront en 2026.

M LE MAIRE: il ne s'agit pas de la création de 5 postes. Nous n'embauchons pas 5 personnes. Ce sont des évolutions de postes. On est obligé de créer un poste. Il y a des personnes qui évoluent dans leur poste. Là, en embauche, nous avons le policier et la secrétaire.

M CECCHETTO : je parlais de la masse salariale. Parce qu'effectivement, comme nous avons un chiffre assez important de cette augmentation, il est évident que cette année, vous n'en subirez qu'une petite partie. Mais en 2027, elle sera plus importante.

M LE MAIRE: Mais nous avons tenu compte de tout cela.

M. CLAPAUD : je vais reprendre les postes : policier municipal donc une embauche : une création, donc madame D'ANCONA, nous serons à cinq policiers opérationnels.

MME D'ANCONA : Oui.

M. CLAPAUD: : Et le stagiaire qui va partir et que vous récupérerez au cours de l'année 2027.

MME D'ANCONA : Oui, je dirais plutôt juin, juillet 2027.

M. CLAPAUD: : Dans un an. Donc en 2027, il y aura 6 policiers, à partir de juillet 2027, 6 policiers, plus un ASVP ou pas, enfin ça, je ne sais pas. Mais en termes de policiers, nous en aurons 5 et 6 dans un an. Donc concernant les astreintes, vous nous dites qu'elles vont être mises en place à partir de juillet.

MME D'ANCONA : juste juillet-août pour l'instant, parce que nous n'avons pas encore assez de personnel pour faire ça. On fait juillet-août pour la période estivale, puisque c'est là où il y a le plus de tapage et de conflits de voisinage, souvent, dû au tapage. Je remercie les 3 agents qui se mobilisent pour ça. Le service des ressources humaines vient de publier une annonce pour le brigadier-chef principal. Si nous arrivons à le recruter maintenant, il doit 3 mois à la commune. Donc, si nous faisons un jury de recrutement, peut-être fin mai, début juin, nous n'aurons pas la personne avant septembre. Peut-être septembre, octobre. Et là, peut-être, on pourra mettre les astreintes un peu plus dans l'année. Nous pourrions en faire peut-être en septembre, octobre. Tout va dépendre du recrutement, des candidats que nous aurons ou pas, parce qu'il y a énormément de communes qui recrutent actuellement.

M LE MAIRE: Oui, sachez que c'est très concurrentiel. Avignon a annoncé l'embauche de 60 policiers. Donc ça fait quand même un gros appel et nous espérons recruter quelqu'un le plus vite possible. Ça ne sera pas évident puisqu'il y a une carence de policiers, il y a un manque de policiers municipaux, donc ça ne sera pas forcément facile.

M. CLAPAUD: D'accord. Donc il faut garder ceux que nous avons, éviter qu'ils partent, et en recruter. Concernant le responsable de services population, donc là, on est sur la délibération du 7 avril. On est dans l'évolution de postes.

MME BLONDEAU : Tout est cadré. Et il s'agit d'une promotion.

M. CLAPAUD: : C'était ce que vous aviez expliqué le 7 avril. Concernant les services techniques. Vous aviez dit le 7 avril que c'était une évolution de poste d'agent qui était en 2e classe qui passe en 1re classe... Et là, vous recrutez des 2e classe.

MME BLONDEAU : il s'agit bien de créer des postes d'adjoints techniques de 2e classe.

M. CLAPAUD : Donc ce sont des gens qui sont actuellement dans le service technique. On est bien dans une évolution de poste. Quant au secrétariat du maire, moi je suis un peu dubitatif.

Effectivement, j'entends ce que dit M. CLAUDON, mais il savait déjà depuis longtemps que s'il était élu, il allait avoir beaucoup de travail. Ça, nous le savions. On en avait échangé à l'époque, à une époque où M. CLAUDON était à mes côtés. Il savait qu'il y aurait beaucoup de travail. Secrétaire du maire, ça ressemble, - et je reprends ce que disait M. GANDON tout à l'heure ce n'est pas un collaborateur de cabinet à 50 000 € et c'est un catégorie C qui va coûter moins cher - mais au niveau du profil du poste, ça ressemble curieusement à un collaborateur de cabinet comme vous aviez. Mais vous avez cette nécessité, ça fait un poste et si ça peut améliorer le fonctionnement des services, moi je n'ai rien contre. Si ça peut amener le gain en efficacité et si ça rejailit aussi sur les autres services.

M LE MAIRE : Bien sûr.

M. CLAPAUD : : En fait, parce qu'aujourd'hui, vous appuyez sur les services existants et les personnels existants pour faire cela. Par contre, une question. Un emploi permanent des élus et de la direction générale des services. Des élus. Est-ce que je pourrais faire appel à cette personne pour des renseignements ou autre...

M. CLAPAUD : Est-ce que c'est des élus de la majorité exclusivement ou des élus en général ?

M LE MAIRE : Alors, elle sera plutôt destinée aux adjoints, mais si vous avez des questions à lui demander, je pense qu'elle répondra présent.

M. CLAPAUD : Alors c'est elle, ça sera une femme ?

M LE MAIRE : C'est elle ou la personne, elle répondra présent.

M. CLAPAUD : D'accord. Bon donc des élus, c'est les élus en général, c'est parfait. Moi qui suis tout seul, je pourrais m'appuyer sur cette personne.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :  
· Décide de :

- Retirer la délibération n°DEL2026\_04\_01 du 7 avril 2026 entachée d'erreurs matérielles.
- Créer cinq emplois permanents à temps complet relevant des cadres d'emplois suivants :
  - Un emploi du cadre d'emplois des agents de police municipale (catégorie C), au grade de gardien-brigadier.
  - Un emploi du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B), au grade de rédacteur principal de 1ère classe.
  - Un emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.
  - Deux emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

· Précise que :

- La rémunération sera déterminée selon la grille indiciaire applicable aux cadres d'emplois des agents de police municipale, des rédacteurs territoriaux, des adjoints administratifs et des adjoints techniques, en fonction du grade et de l'échelon.
- La rémunération pourra être complétée par le régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité.

· Adopte la modification du tableau des effectifs n°27 annexé à la présente délibération.

· Autorise le Maire à procéder aux recrutements, aux avancements de grade et à signer tous les actes correspondants.

· Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

**VOTE**

**Unanimité**

**Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour pour le point inscrit en Affaires juridiques.**

**AFFAIRES JURIDIQUES**
**14. Composition et désignation au sein des commissions municipales**
**Rapporteur : M. Stéphane CLAUDON**
Observations :

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Désigne les membres suivants au sein des commissions composées comme suit :

Intitulé de la commission	« S'unir pour réussir »	« Ensemble pour Mazan »	« Mazan solidaire »
1. Personnel, Culture, Patrimoine, Expertise travaux	Catherine BLONDEAU Stéphanie DAVAU Maria DUFOUR Éric ISTRE	Sophie CLÉMENT Joséphine AUDRIN	Jean-François CLAPAUD
2. Finances, Sports	Bruno GANDON Jean-François BADIER Stéphanie DAVAU Franck SOUCIET	Joséphine AUDRIN René CECCHETTO	Jean-François CLAPAUD
3. Associations, Commerces, Festivités	Maria DUFOUR Ortenzia MONTAGARD Catherine BLONDEAU Françoise ZUCCALMAGLIO	Sophie CLÉMENT Sandrine DAUSSANGE	Jean-François CLAPAUD
4. Urbanisme, Aménagement, Environnement, Grands projets, Affaires juridiques	Franck SOUCIET Emmanuel SAMBAIN François TORSIELLO Bruno GANDON	Joséphine AUDRIN Sandrine DAUSSANGE	Jean-François CLAPAUD
5. Sécurité, Gestion de crise	Christelle D'ANCONA Yasmine BROYER Damien MERCIER Patricia LEVY	René CECCHETTO Louis BONNET	Jean-François CLAPAUD
6. École, Petite enfance	Damien MERCIER Annick FAVRE ARTIGUES Jean-Marc ERRECADE Emmanuel SAMBAIN	Sophie CLÉMENT Sandrine DAUSSANGE	Jean-François CLAPAUD
7. Social, Santé, Jeunesse	Fabienne VARETTE Françoise ZUCCALMAGLIO Stéphanie DAVAU René-Louis BERNARD	Sandrine DAUSSANGE Louis BONNET	Jean-François CLAPAUD
8. Services techniques, Embellissement et propreté de la ville	François TORSIELLO René-Louis BERNARD Mohamed EL FARHI Éric ISTRE	Jean-Louis BOURRIÉ Joséphine AUDRIN	Jean-François CLAPAUD

- Autorise monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>Unanimité</b>

**15. Election des membres de la commission d'appels d'offres (CAO) et de la commission de délégation de service public (CDSP)**

Rapporteur : **M. Stéphane CLAUDON**

Observations : -

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

· Proclame membres élus titulaires de la commission d'appels d'offres :

Liste - « S'unir pour réussir » :

- Stéphane CLAUDON
- Catherine BLONDEAU
- Bruno GANDON
- Maria DUFOUR
- Franck SOUCIET

Liste - « Ensemble pour Mazan » :

- Louis BONNET

· Proclame membres élus suppléants de la commission d'appels d'offres :

Liste - « S'unir pour réussir » :

- Christelle D'ANCONA
- François TORSIELLO
- Fabienne VARETTE
- Damien MERCIER

Liste - « Ensemble pour Mazan » :

- Joséphine AUDRIN

· Proclame membres élus titulaires de la commission de délégation de service public :

Liste - « S'unir pour réussir » :

- Stéphane CLAUDON
- Catherine BLONDEAU
- Bruno GANDON
- Maria DUFOUR
- Franck SOUCIET

Liste - « Ensemble pour Mazan » :

- Louis BONNET

· Proclame membres élus suppléants de la commission de délégation de service public :

Liste - « S'unir pour réussir » :

- Christelle D'ANCONA
- François TORSIELLO
- Fabienne VARETTE
- Damien MERCIER

Liste - « Ensemble pour Mazan » :

- Joséphine AUDRIN

· Autorise monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE**

**Unanimité**

**16. Désignation EHPAD Hyppolite SAUTEL**

**Rapporteur : M. Stéphane CLAUDON**

Observations : -

M. CLAPAUD : J'étais volontaire pour le faire. Ça aurait été intéressant d'avoir un membre de l'opposition qui représente la commune.

M LE MAIRE : Je suis président, donc je pourrai toujours vous inviter.

M. CLAPAUD : Eh bien, invitez-moi à chaque fois.

M LE MAIRE : D'accord. Si d'autres membres de l'opposition veulent venir aussi, il n'y a pas de problème. Je fais un petit aparté. Il y a de bonnes nouvelles pour l'EHPAD Hippolyte Sautel, puisque le nouveau directeur a réussi à obtenir des fonds qui ont rattrapé largement le déficit chronique. Ensuite, il met en place différentes actions, notamment la Direction sera partagée avec d'autres établissements, ce qui fera faire des économies aussi. Il va y avoir aussi des économies d'échelle parce que tous les achats seront concertés avec les hôpitaux de Carpentras et d'Avignon. Donc ils pourront avoir des prix beaucoup moins chers. Et je l'ai reçu. J'ai discuté avec lui. Et il me dit que lui, il pense que dans les 2 ans, on aura enfin éliminé ce déficit chronique et que la maison de retraite pourra fonctionner sans déficit dans les années à venir.

M. CLAPAUD : nous en discuterons justement, puisque je serai invité. Nous pourrions discuter des raisons du déficit chronique.

M LE MAIRE: C'est le manque de lits.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

· Désigne Mesdames Fabienne VARETTE et Françoise ZUCCALMAGLIO comme représentantes de la commune de Mazan au sein du conseil d'administration de l'EHPAD « Hyppolite Sautel ».

**VOTE**

**Unanimité**

**17. Désignation à main levée des membres du conseil municipal au sein d'organismes extérieurs**

**Rapporteur : M. Stéphane CLAUDON**

Observations : -

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :  
 - Dit que les membres suivants sont désignés représentants de la commune :

Objet	Titulaire	Suppléant
Conseil d'administration Collège André Malraux Mazan	Stéphane CLAUDON Annick FAVRE ARTIGUES	
Comité social territorial (CST)	Stéphane CLAUDON Yasmine BROYER Catherine BLONDEAU Jean-Marc ERRECADE	Patricia LÉVY Éric ISTRE Jean-François BADIER Annick FAVRE ARTIGUES
Comité national d'action sociale (CNAS)	Yasmine BROYER	
Comité communal des feux de forêt Élection d'un élu.	Christelle D'ANCONA	
Comité consultatif du marché des producteurs	6 membres de la liste « S'unir pour réussir » : Mohamed EL FAHRI Patricia LÉVY Léa BAGNOL Maria DUFOUR Ortenzia MONTAGARD Jean-François BADIER  2 membres de la liste « Ensemble pour Mazan » : René CECCHETTO Sophie CLÉMENT  1 membre de la liste « Mazan solidaire » : Jean-François CLAPAUD	
Commission de révision des listes électorales	3 membres de la liste « S'unir pour réussir » : Éric ISTRE Jean-Marc ERRECADE René-Louis BERNARD	

	<p>1 membre de la liste « Ensemble pour Mazan » :</p> <p>Joséphine AUDRIN</p> <p>1 membre de la liste « Mazan solidaire » :</p> <p>Jean-François CLAPAUD</p>	
<p>Commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public</p> <p>Le maire est Président d'office.</p>	<p>Stéphane CLAUDON</p> <p>Christelle D'ANCONA</p>	

- Autorise monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>VOTE</b>
<b>Unanimité</b>

**18. Convention « Aide à l'archivage » avec le CDG 84**

Rapporteur : **M. Stéphane CLAUDON**

Observations : -

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote. Sur proposition du Rapporteur, le Conseil Municipal :

- Autorise monsieur le Maire à signer à signer la convention d'aide à l'archivage du CDG 84 et tous documents nécessaires à son exécution.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

<b>VOTE</b>
<b>Unanimité</b>

**Relevé de décisions**

Date de signature	N° décision	Objet	Prestataire /Bénéficiaire/ Titulaire
17/04/2026	DEC2026_16	Résiliation du contrat de location d'un logement meublé - 73 quai de l'Auzon	Mairie de Mazan  (Pour mémoire : locataire : M O. BARBOSA)

Pas d'observation.

Question diverse

M. CLAPAUD: le Conseil étant terminé, Je peux vous poser une question?

M. LE MAIRE: Oui.

M. CLAPAUD: Lors de la commémoration de samedi dernier, derrière vous, il y avait M. MONTAGARD et M. ELOUAR qui étaient là. Et sur la photo que vous avez publiée sur la page Facebook de la mairie, ils n'y sont pas. Avez-vous une explication?

M. LE MAIRE: Non, je n'en ai aucune. Je ne sais pas du tout. Nous avons fait une communication pour le prochain magazine de Mazan et tout le monde y est. Donc je ne sais pas pourquoi ces personnes-là n'apparaissent pas. Alors j'en ai entendu parler et suis allé voir M. ELOUAR. Je lui ai dit : « écoutez, je ne comprends pas ». Il m'a dit que ça ne le dérangeait pas.

M. CLAPAUD: D'accord. Mais la photo qui a été prise, qui a fait la modification et de quel droit a-t-il fait une modification sans que vous soyez informé?

M. LE MAIRE: Je ne sais pas du tout.

M. CLAPAUD: : Vous ne savez pas?

M LE MAIRE: Non, je ne sais pas du tout. Après, Stéphanie, tu as peut-être un mot à dire par rapport à cela ?

MME DAVAU : La photo a légèrement été ajustée par prudence dans un souci de respect du droit à l'image. D'ailleurs, il y a un travail qui est fait actuellement avec le DGS pour effectivement répertorier les autorisations de droit à l'image des agents. Donc, dans un souci de prudence, effectivement, ça a été légèrement ajusté. Par contre, M. MONTAGARD ne figurait pas sur l'angle de la photo. Alors, je ne dis pas que M. MONTAGARD n'était pas présent, je dis juste que dans le cadre de l'angle de la photo, il n'apparaissait pas. Sinon, il aurait été présent puisqu'après, au niveau du public, il n'y a pas de souci. Ça n'a vraiment été que dans un souci de prudence et de droit à l'image d'un agent.

M. CLAPAUD: Entendu. Et justement, puisque vous parlez de droit à l'image, est-ce que pour les enfants du conseil municipal des enfants, vous avez l'autorisation des parents?

M LE MAIRE: Oui.

Monsieur le Maire procède à la clôture de la séance, il rappelle que le prochain conseil aura lieu jeudi 4 juin à 20h00. La séance est levée à **23h00**.

Fait à Mazan, le **05 JUIN 2026**

Secrétaire de Séance

M. LE MAIRE :

Stéphanie DAVAU



Stéphane CLAUDON



*Le procès-verbal de la présente séance sera consultable au service Affaires générales après son approbation par les membres de l'Assemblée lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.*